

Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 4 décembre 2019

<u>Présidence</u> : M. Patrice Jordan, syndic

<u>Citoyennes et citoyens présents</u> : 33 Auditeurs sans droit de vote : 0

L'assemblée communale de ce soir est légalement convoquée par insertion dans la Feuille Officielle du canton de Fribourg du 22 novembre 2019 no 47, affichage au pilier public, et parution dans le Vaulruz.ch de novembre, selon la Loi sur les communes et paroisses, avec le tractanda suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 15 mai 2019

Ce procès-verbal ne sera pas lu, il est à disposition des citoyens au Secrétariat communal ou sur le site www.vaulruz.ch.

2. Budget 2020

- 2.1 Budget de fonctionnement ; rapport de la Commission financière
- 2.2 Budget des investissements
 - 2.2.1 Chalet d'alpage des Ciernes, raccordement eau potable et électricité, et financement ;
 - 2.2.2 Rapport de la Commission financière;
- 2.3 Vote final du budget de fonctionnement et des investissements 2020 ;
- 3. Approbation des statuts de l'EMS de la Sionge ;
- 4. Approbation du règlement communal sur la gestion des déchets ;
- 5. Divers.

Il est 20.00 heures lorsque M. Patrice Jordan, syndic, déclare ouverte cette assemblée, et salue les personnes présentes. Il n'y a pas de remarque sur le tractanda. Cette assemblée est enregistrée.

M. Jordan nomme MM. Guy Dunand et Jean-Pierre Schmutz scrutateurs.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 15 mai 2019

Ce procès-verbal pouvait être consulté au préalable à cette assemblée, il n'est pas lu. Les citoyennes et citoyens présents l'approuvent par main levée à l'unanimité.

2. Budget 2020

2.a) Budget de fonctionnement

Parole est donnée à M. Claude Bovigny, vice-syndic responsable des finances, qui commente ce budget de fonctionnement, qui boucle ainsi :

 Dépenses
 Fr.
 5'137'068,63

 Recettes
 Fr.
 5'032'832,28

 Déficit
 Fr.
 104'236,35

Les informations complémentaires sont apportées par chapitre :

0 Administration

Charges Fr. 596'098,59 Revenus Fr. 274'890,29

Il s'agit d'un exercice normal qui enregistre très peu de différence par rapport à l'année passée, une légère augmentation est budgetée pour le traitement du personnel administratif en raison de la démission de la secrétaire titulaire qui occupe un poste à 70 % au 30 avril prochain, et engagement d'une secrétaire à 100 % dès le 1er mars 2020.

1 Ordre public

Charges Fr. 781'653,29 Revenus Fr. 731'148,24

La protection juridique, les allocations sociales, cotisations aux assurances sociales et autres assurances, les retenues sociales sur salaires et diverses imputations sont relevées dans ce poste.

La Police du feu présente un budget stable, les charges devant obligatoirement être couvertes par les recettes, constituées par les taxes d'exemption perçues auprès des 3 communes du Bassin Sionge. Ces recettes ont augmenté en raison de la population qui a progressé dans nos 3 communes.

2 Enseignement et formation

Charges Fr. 1'331'756,90 Revenus Fr. 10'015,00

Il s'agit-là d'un poste important qui grève notre budget, notamment notre participation au cercle scolaire. En effet un montant de Fr. 91'963,-- dû au transport scolaire est enregistré pour notre commune.

Par ailleurs, au niveau des trois CO de la Gruyère, les intérêts étaient calculés historiquement sur la base d'une annuité constante décomptée sur les investissements initiaux réalisés. Alors que les intérêts n'ont cessé de diminuer ces dernières années, cette manière de procéder a perduré et le différentiel entre les intérêts calculés et les intérêts payés a été comptabilisé. Dès ce budget 2020, on tient compte des intérêts effectifs, d'où une baisse enregistrée pour l'ensemble des communes de la Gruyère.

3 Culte, culture et loisirs

Charges Fr. 117'812,50 Revenus Fr. 23'891.00

Ce poste est stable.

4. Santé

Charges Fr. 442'621,85 Revenus Fr. 3'000,00 Une légère baisse est enregistrée par rapport à 2019. La Commune participe au déficit d'exploitation du home St-Joseph de Sâles, un montant de Fr. 44'552,-- est inscrit à notre budget, en diminution de Fr. 13'321,-- par rapport à 2019. La part des soins ambulatoires est guant à elle en hausse de 8 %.

5 Affaires sociales

Charges Fr. 472'887,35

Ces charges sont stables, elles sont constituées principalement des aides apportées aux institutions, et participation au Service social régional de la Gruyère.

6 Transports et communications

Charges Fr. 364'576,00 Revenus Fr. 90'000,00

Ces charges sont également stables, elles sont constituées de l'entretien des routes et machines. En raison des importants investissements consentis ces dernières années, cet entretien sera dorénavant moins important.

7 Protection et aménagement de l'environnement

Charges Fr. 536'750,95 Revenus Fr. 423'587,75

Ce poste a notamment enregistré la participation communale aux remboursements des investissements effectués auprès de l'AIS.

8 Economie

Charges Fr. 29'062,45 Revenus Fr. 26'320,00

Ce poste enregistre notamment le bénéfice du Triage forestier de la Sionge, en diminution par rapport aux exercices précédents en raison du marché du bois moins performant.

9 Finances et impôts

Charges Fr. 463'848,75 Revenus Fr. 3'449'980.00

L'impôt sur le revenu se monte à Fr. 1'820'000,--, avec un changement pour les personnes morales suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle fiscalisation des entreprises, qui va occasionner une baisse des revenus pour notre commune de l'ordre de 50 %, à savoir de Fr. 120'000,-- à Fr. 60'000,--. Ce montant important sera compensé par un versement du Canton de Fr. 11'300,--.

Ce poste enregistre également l'intérêt de notre dette de 8 millions, qui coûte Fr. 38'067,--/an, à un taux moyen de 0,48 %. Ces taux sont tous bloqués pour une période de 7 à 10 ans.

Pour les autres recettes, à relever le produit de la location des 4 appartements de l'ancienne école, des objets agricoles, de même que la location de la cabane des Tourbières, qui rencontre un vif succès.

En résumé, M. Bovigny confirme que malgré ces charges importantes, le Conseil communal s'est efforcé de maîtriser les dépenses, tout en prévoyant les entretiens nécessaires au maintien en bon état des divers biens de notre Commune, ce qui permet de présenter un budget avec un excédent de charge de Fr. 104'236,35 sur un total de Fr. 5'137'069,63, soit 2.28% (sans les imputations internes).

Ce pourcentage est plus élevé que les années précédentes, toutefois il se situe dans la limite des 5% que la loi autorise.

Il n'y a pas de question.

La Commission financière par son président, M. Pierre Gremaud, recommande l'approbation de ce budget de fonctionnement.

2.b) Budget des investissements

Dépenses	Fr.	868'000,00
Recettes	Fr.	139'300,00
Déficit	Fr.	728'700,00

Parole est donnée à M. Bernard Chatelan, Conseiller communal responsable, pour l'investissement soumis ce soir :

2..2.1 Chalet d'alpage des Ciernes, raccordement eau potable et électricité, et financement

M. Chatelan confirme que la Commune profite de l'opportunité des travaux réalisés par la Commune de Vuadens, qui équipe ses chalets proches de celui des Ciernes (400 mètres environ), pour également raccorder ce chalet des Ciernes à l'électricité ainsi qu'au réseau d'eau potable depuis le réseau d'eau de la Commune de Vuadens. Il présente sur plan le tracé de cette conduite.

En effet, il rappelle que ce chalet des Ciernes subit depuis plusieurs étés des pénuries d'eau, il paraît donc judicieux de profiter de la creuse réalisée pour l'électricité pour assurer un raccordement également de l'eau potable. Ce raccordement à l'eau potable sera réalisé depuis le réseau de la commune de Vuadens au vu de sa proximité.

Cet investissement est devisé à Fr. 65'000,--, y compris les aménagements intérieurs, il sera financé par les liquidités courantes.

M. Michel Chollet, locataire du chalet des Ciernes, se récuse.

Il n'y a pas de question.

M. Pierre Gremaud, président de la Commission financière, confirme que cette Commission préavise favorablement cet investissement et son financement, à l'unanimité de ses membres.

Les citoyennes et citoyens présents approuvent par main levée à l'unanimité cet investissement de Fr. 65'000,-- et son financement par les liquidités courantes.

Point 2.3 Vote final du budget de fonctionnement et des investissements 2020

Les citoyennes et citoyens présents approuvent par main levée à l'unanimité les budgets de fonctionnement et des investissements 2020 tels qu'ils ont été présentés par M. Bovigny vice-syndic responsable des finances, et préavisés favorablement par la Commission financière.

Planification financière

M. Bovigny, vice-syndic, confirme que cette année aucune planification financière à 5 ans n'est présentée par le Conseil communal, en raison du changement de la comptabilité des communes, qui va intervenir dès le budget 2021. Les données pour les amortissements obligatoires seront différentes, les biens seront comptabilisés à leur valeur réelle, et sans précision du Canton quant aux impacts de ce changement, le Conseil communal a renoncé à calculer cette planification financière. La Commune attend les directives et des données concrètes de la part du Canton.

3. Approbation des statuts de l'EMS de la Sionge

Parole est donnée à M. Deschenaux, conseiller communal responsable, qui rappelle que lors des départs simultanés des deux directeurs des foyers de Sâles et Vuadens, le Préfet de la Gruyère a demandé aux trois communes de la Sionge de créer des synergies afin de fusionner ces établissements de Vuadens et Sâles.

Dès lors un seul directeur a été engagé pour les deux sites, et un groupe de travail a été mis sur pied afin de définir les modalités de la fusion des deux homes, avec in fine la construction d'un nouvel établissement qui se fera sur le site de Vuadens.

Les statuts soumis ce soir élaborent la base de l'association constituée de nos trois communes, qui aura pour mission de gérer les destinées de l'EMS de la Sionge. Cette association intercommunale entrera en vigueur ce 1er janvier 2020. Elle sera constituée de trois délégués des communes de Sâles et Vaulruz et de trois délégués de la commune de Vuadens.

Ces statuts pouvaient être consultés aux guichets ou sur le site internet de la Commune de Vaulruz.

M. Deschenaux précise à M. Michel Savary les incidences financières pour notre Commune de l'approbation de ces statuts, à savoir que jusqu'ici déjà notre Commune assumait une partie du déficit du Foyer St-Joseph de Sâles. Il rappelle que les deux homes actuellement en activité sont vétustes, et que d'ici 2025 un nouveau home de La Sionge sera bâti à Vuadens.

Il n'y a pas d'autre question, ces statuts de l'EMS de La Sionge sont approuvés à l'unanimité.

4. Approbation du règlement communal sur la gestion des déchets

Parole est donnée à Mme Anne-Laure Magnin, conseillère communale responsable des déchets, qui commente les différentes corrections apportées aux articles, en conformité à la nouvelle législation en vigueur. Elle rappelle que le montant maximal des taxes de base a été augmenté, mais sans effet pour le moment, il s'agit juste d'une marge de manœuvre que le Conseil communal s'est allouée.

Dans ce nouveau règlement, il est notamment relevé que les commerces ont généralement l'obligation de reprendre les appareils remplacés. Dans la gestion de ces déchets un complément a donc été ajouté en précisant qu'ils peuvent être retournés au point de vente. Ce règlement pouvait être consulté sur le site internet de la Commune. A ce sujet Mme Magnin invite les citoyens à consulter la nouvelle page en ligne sur la gestion des déchets.

Mme Georgette Bussard demande si la Commune envisage mettre à disposition de ses citoyens une offre pour le ramassage des plastiques, comme cela se fait déjà dans certaines communes.

Mme Magnin confirme que ce n'est pas le cas à Vaulruz, ces déchets plastique doivent être mis dans les sacs poubelles taxés.

M. Jean-Pierre Schmutz propose que Vaulruz accepte la récupération des anciennes batteries et pneus moyennant encaissement d'une taxe, comme cela se fait également dans d'autres communes.

Mme Magnin confirme que la position de la Commune est que l'employé communal chargé de la surveillance de la déchetterie ne doive pas encaisser de taxe durant son travail.

Mme Magnin confirme à <u>M. Antoine Dévaud</u> que tous les déchets qui peuvent entrer dans un sac de 35lt ne peuvent plus être déposés dans la benne des déchets encombrants (par exemple des bidons ..).

Mme Magnin précise encore à <u>Mme Georgette Bussard</u> que cette benne des encombrants n'est ouverte plus que le samedi en raison d'abus répétés, la surveillance de cette benne devient compliquée, elle est plus aisée avec un accès réduit dans le temps.

M. Antoine Dévaud propose de n'ouvrir cette benne qu'une fois par mois, avec un surveillant uniquement chargé de ces déchets encombrants.

M. Jordan syndic rappelle qu'une ouverture hebdomadaire a déjà corrigé la situation, il craint qu'avec une ouverture par mois ces déchets se retrouvent dans les forêts communales. Les citoyens ont payé cette déchetterie, elle doit être accessible correctement.

Mme Magnin précise à <u>M. Gilbert Chollet</u> que les taxes n'augmentent pas, c'est juste la marge de manœuvre du Conseil communal qui a été augmentée au cas où un réajustement des taxes serait nécessaire dans le futur. Les charges de ce poste doivent être couvertes légalement au minimum du 70 % par ces taxes.

Il n'y a plus de question, les citoyennes et citoyens approuvent par main levée à l'unanimité ce règlement communal sur la gestion des déchets.

5. Divers

Personnel communal

M. Jordan syndic informe de la démission de la secrétaire communale Yvonne Gobet, pour le 30 avril prochain. Un groupe de travail formé de 5 conseillers communaux s'est constitué pour organiser le recrutement de sa remplacante.

Les 4 candidates qui ont obtenu les meilleures qualifications ont été reçues par le Conseil communal. A la suite de ces rencontres, la candidature de Mme Elsa Gamboni a été retenue. Mme Gamboni a suivi un apprentissage d'employée de commerce auprès de la Commune de Gruyères, et travaille aujourd'hui auprès de la Commune de Le Pâquier. Elle suit actuellement les cours de cadre en administration communale, tout comme Mme Stéphanie Grand Sciotto, caissière communale. Mme Gamboni est engagée dès le 1er mars 2020. M. Jordan lui souhaite d'ores et déjà la bienvenue.

M. Jordan fait part également de la démission de Mme Claudine Suard au sein du Service des curatelles Sionge et Rive Gauche, dont le siège administratif se trouve à la Commune de Vaulruz. Mme Suard sera remplacée dès ce 1er janvier 2020 par Mme Françoise Dénervaud.

AES

M. Jordan informe également de la visite en mai dernier d'un architecte mandaté par le Patenschaft, Parainage suisse pour communes de montagne, organisme auprès duquel la commune de Vaulruz avait sollicité une aide pour le financement des travaux liés à l'aménagement des locaux de l'AES.

MM. Jordan et Valiante ont mis en évidence ce dossier, ils ont fait visiter les lieux et expliqué les caractéristiques de ces travaux, le tout étayé par un important support administratif.

En juin dernier, la Commune a reçu la confirmation de l'octroi d'un don en faveur de ces travaux de Fr. 50'000,--.

Hôtel de Ville

Parole est donnée à M. Pierre Pittet, conseiller communal responsable.

M. Pittet rappelle le crédit d'étude voté en assemblée du 5 décembre dernier pour l'assainissement du restaurant de l'Hôtel-de-Ville. Suite à cette décision un mandat d'architecte a été confié au bureau Bitz Associés à Marsens. Ce bâtiment de l'Hôtel-de-Ville est protégé en classe B, un dossier d'assainissement a été étudié et devisé à Fr. 900'000,--, dont Fr. 680'000,-- pour le bâtiment et Fr. 200'000,-- pour installations et équipements de la cuisine.

Au vu de ces montants conséquents, le Conseil communal veut se donner un temps de réflexion avant de présenter un tel investissement en assemblée communale, avec comme conséquence éventuelle une adaptation du loyer perçu auprès des tenanciers ou une participation de leur part à l'investissement réalisé à la cuisine.

Le Conseil communal va aussi examiner la possibilité d'effectuer des réfections plus légères. M. et Mme Freudiger ont conclu un contrat de bail avec une échéance à fin février 2024. Ils seront rencontrés par le Conseil communal dans le courant du mois de janvier prochain.

Parole est donnée aux citoyens.

M. Guy Dunand s'étonne que le Conseil communal n'ait pas réalisé le goudronnage de la place de parc en contrebas de la halle de gymnastique à l'occasion des travaux effectués sur la route communale.

M. Jordan confirme que cette place en gravier est en dévers, la goudronner l'aurait rendue très glissante en hiver. De plus, la commune n'aurait certainement pas obtenu l'autorisation de faire ces travaux au vu de la proximité

immédiate du ruisseau. Par ailleurs un projet de construction en limite de cette place est à l'étude pour un petit immeuble de 6 appartements, avec probablement un risque de détérioration de cette place si elle avait été goudronnée.

A propos de ces travaux d'assainissement des routes communales, M. Jordan confirme qu'ils sont terminés dans le secteur de la Rue du Château et La Rietta. La suite est le remplacement de la conduite d'eau claire qui doit être posée à neuf avec un chantier en extérieur de route depuis le château jusqu'à la maison Raboud.

M. Guy Dunand se réfère au projet Valtraloc de la Commune de Vuadens pour la traversée de sa localité, et demande au Conseil communal s'il a étudié l'impact sur la commune de Vaulruz de telles mesures prises par sa voisine. Il rappelle qu'à l'époque Vaulruz s'était opposée à la H189 en raison justement de l'impact négatif que cette route aurait sur son propre réseau routier.

M. Jordan relève qu'aujourd'hui on parle d'une commune unique pour toute la Gruyère, mais les mesures prises par les communes ne sont pas communiquées entre elles. Il n'y a donc eu aucune étude d'impact réalisée pour Vaulruz. Chacun est maître dans son village. M. Jordan confirme aussi qu'une étude est en cours à Vaulruz pour réaliser une présélection pour l'entrée de la zone artisanale, le giratoire prévu initialement serait abandonné.

M. Gilbert Chollet regrette que les détenteurs de chien n'observent pas les directives de tenir leur bête en laisse.

Il regrette aussi que les règles du trafic au niveau des feux bleus pour les véhicules lourds ne soient pas toujours appliquées notamment pour les véhicules agricoles, il pense que les mesures de sécurité ne sont pas suffisamment observées par ce trafic agricole, souvent les voitures qui les croisent entre Vaulruz et Sâles doivent s'arrêter.

La parole n'est plus demandée.

M. Jordan rappelle encore la vente des sapins de Noël avec l'organisation d'un bar au profit du camp de ski du Cercle scolaire Sâles-Vaulruz ce vendredi 6 décembre.

M. Jordan souhaite de très belles fêtes et adresse ses vœux les meilleurs pour 2020 à chacun.

L'assemblée est levée à 21h10, au terme de laquelle le verre de l'amitié est servi.

La secrétaire

Yvonne Gobet

Le président

Patrice Jordan